

Procès-verbal

De la séance du

Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mardi 20 novembre 2012 à 19h00

* * * * *

Salle Jean Villard-Gilles - Daillens

La séance est ouverte à 19h00, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente.

Secrétaire : Mme Chantal Gacond

Présents : 23 communes

Excusés : 2 communes, Pampigny, Penthalaz

Absents : 2 communes, Chavannes-le-Veyron, La Chaux

1. Appel ou liste des présences

La secrétaire procède à l'appel des délégués du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

2. Mot de Bienvenue

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme Isabelle Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

Les membres remplaçants du Conseil intercommunal sont : M. Philippe Cugny et M. Jean-Michel Gilliéron.

3. Adoption de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateur : Grancy et La Chaux.

5. Approbation du PV de la séance du 7 juin 2012

Le procès-verbal du 24 novembre 2011 est adopté à la majorité avec 1 abstention.

6. Information du Comité AJERCO

Plan de développement du réseau

Mme Ingrid Rossel nous informe que lors de notre 1^{er} plan de développement, suite à la création du réseau AJERCO, nous vous avons présenté un programme avec plusieurs garderies à créer, ce qui est chose faite. Ce plan arrivant quasiment à son terme, il n'y a plus qu'une seconde garderie à Cossonay, qui avait été mise en attente, à réaliser.

Nous avons donc mandaté à nouveau la société Amalthée pour une étude concernant la suite de notre plan de développement pour les années à venir. Ce que nous pouvons constater même sans cette étude, est que notre réseau ne possède pas de places parascolaires.

C'était une volonté à l'époque que de nous concentrer tout d'abord sur le préscolaire au travers du réseau des accueillantes en milieu familial et des garderies.

A l'heure actuelle, les enfants ayant bénéficié des structures mises en place, sont en âge de fréquenter l'école enfantine, d'où le problème de leur garde sans structure parascolaire. Il faudra donc prendre une décision sur l'orientation de notre plan de développement à savoir, continuer de créer des garderies afin de limiter la liste d'attente, ou planifier la création de places en parascolaires.

Si nous choissions de développer tout à la fois, le préscolaire et le parascolaire, nous aurions inévitablement un coût conséquent pour nos communes. Ce sera un choix politique, qu'il nous appartiendra de prendre ensemble.

Le comité directeur vous présentera donc un plan de développement d'ici le printemps 2013.

Garderie des Lucioles à Vufflens

Suite à une erreur de gestion du nombre d'enfants inscrits à la garderie des Lucioles à Vufflens, le SPJ a autorisé momentanément la prise en charge de 5 enfants supplémentaires. Quelques aménagements provisoires ont été faits afin de pouvoir accueillir ces enfants dans de bonnes conditions.

Inauguration de la garderie de Pampigny

Mme Valérie Induni nous informe que le 23 juin dernier, par un temps splendide, a eu lieu l'inauguration de la garderie de Pampigny, le Chap'rond Rouge. Cette garderie, ouverte depuis janvier 2012, remporte un véritable succès, comme chacune des garderies du réseau. A la fin juin, la fréquentation était déjà d'environ 82%.

Toute la population de Pampigny était également conviée à cette inauguration et à celle de la buvette du football.

Garderie de la Sarraz

Le bâtiment est sous toit et fermé. (la grue a été enlevée ce matin). La garderie est prévue pour 22 places sur environ 250 m². Nous avons pu répondre aux exigences fixées par le SPJ ainsi qu'aux demandes des utilisateurs.

L'ouverture de la garderie est prévue pour la rentrée scolaire, en août 2013. Cette garderie est située au rez-de-chaussée d'un immeuble de 16 appartements protégés.

7. Présentation du budget 2013 (préavis N° 4/2012)

Mme Hautier donne la parole à M. Borgeaud, voir document annexé.

8. Rapport de la commission de gestion

Mme Baudet présente le rapport de gestion, voir document annexé.

✗ M. Weissbrodt remercie la commission de gestion pour le travail fourni. Il aimerait toutefois savoir pourquoi nous ne tenons pas compte du point d'impôt des communes pour le calcul de la participation de celles-ci.

Mme Rossel comprend tout à fait son point de vue mais signale que ce n'est pas cette formule de calcul qui figure dans les statuts.

Le rapport de gestion est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Il est donné décharge à la commission de gestion.

9. Adoption du préavis N° 4/2012

Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Il est donné décharge au Comité directeur.

10. Propositions individuelles et divers

- Mme Hautier s'excuse pour l'erreur de convocation de M. Henneberger et M. Ischi.
- Il est décidé que les rapporteurs sont élus pour la durée de la législature

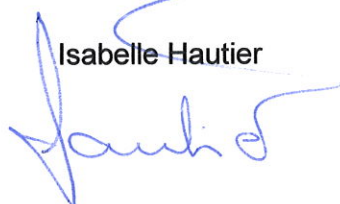
La prochaine séance aura lieu à Dizy.

Mme Isabelle Hautier remercie toutes les communes présentes, le Comité de direction et M. Claude Borgeaud pour leur précieux travail.

La Municipalité de Daillens a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente lève la séance à 19h35.

La présidente :

Isabelle Hautier


La secrétaire :

Chantal Gacond

